

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2020

Le treize octobre deux mil vingt, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	15
Conseillers en fonction	15
Conseillers présents et représentés	15

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Karine RICAUD, Anne MANDON, Elodie GICQUEL Philippe LIBIER et Mélanie BOGNENKO.

Absente excusée : Catherine AUGUCHON

Procuration : Catherine AUGUCHON à Jean Pierre BRÉTHOUS
Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA.

Date de convocation 07.10.2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour la délibération de demande de Fonds d'Équipement des Communes modificative. À l'unanimité des membres présents, cette délibération est rajoutée à l'ordre du jour.

En raison des mesures de prévention COVID-19 et sous couvert des conditions fixées par l'article L.2121-18 du CGCT, la séance du Conseil Municipal s'est tenue à huis clos.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12.08.2020 :
le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12.08.2020.

• **DCM 2020/35 Demande de Fonds de Concours pour l'achat d'un fourgon espaces verts :**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal, les orientations d'investissement 2020. Pour mener à bien l'achat d'un fourgon, il expose au Conseil Municipal, qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois

Vu les montants prévisionnels pour l'achat d'un fourgon :

Devis RENAULT SAS SODIAM	15 500.00 € HT 18 526.25 € TTC
Devis sérigraphie ESAT Le Houga	127.00 € HT 152.40 € TTC
TOTAL HT	15 627.00 € HT
TOTAL TTC	18 678.65 € TTC
<u>Subvention demandée :</u>	
Subvention fonds de concours	3 100.00 €
Subvention FEC	4 268.10 €
Autofinancement fonds propres	11 310.55 €
TOTAL:	18 678.65 € TTC

Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Transmission en préfecture le 14.10.2020

- **DCM 2020/36 Demande de FEC pour l'achat d'un fourgon espaces verts :**
(Annule et remplace la délibération 2020/30 Demande FEC 2020 du 12.08.2020)

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal, les orientations d'investissement 2020. Pour mener à bien ces projets, il expose au Conseil Municipal, qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du conseil départemental sous forme de fonds d'équipement des communes conformément aux statuts.

Vu les montants prévisionnels pour l'achat d'un fourgon :

Devis RENAULT SAS SODIAM	15 500.00 € HT
	18 526.25 € TTC
Devis sérigraphie ESAT Le Houga	127.00 € HT
	152.40 € TTC
TOTAL HT	15 627.00 € HT
TOTAL TTC	18 678.65 € TTC
<u>Subvention demandée :</u>	
Subvention fonds de concours	3 100.00 €
Subvention FEC	4 268.10 €
Autofinancement fonds propres	11 310.55 €
TOTAL:	18 678.65 € TTC

Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Transmission en préfecture le 14.10.2020

- **DCM 2020/37 Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFiP :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

-au plus tard le 1^{er} juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;

-au plus tard le 1^{er} juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;

--au plus tard le 1^{er} juillet 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 € ;

Il précise également que l'offre de paiement PayFiP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation.

Vu le code général des collectivités territoriales ; et notamment son article L.1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de proposer, à compter du 1^{er} janvier 2021, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit.

Considérant que l'offre de paiement PayFiP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de mettre en place l'offre de paiement PayFiP à compter du 1^{er} janvier 2021 pour le paiement en ligne des recettes de la commune,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

Transmission en préfecture le 14.10.2020

• **DCM 2020/38 Adoption du tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs en fixant par filière puis par grade, l'effectif des emplois à temps complet et non complet des agents titulaires, stagiaires et non-titulaires de droit public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le tableau des effectifs de la commune de Saint Maurice sur Adour comme ci-dessous suivant l'évolution à venir des carrières des agents.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Tableau des effectifs :

GRADES TITULAIRES OU STAGIAIRES	CATEGORIE	EFFECTIF INSCRIT	EFFECTIF POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint technique territorial	C	1	1	1
TOTAL		5	5	1

Transmission en préfecture le 14.10.2020

L'organigramme de la collectivité est présenté et validé par le Conseil Municipal.

• **Projet éclairage stade football : demandes fonds de concours 2020 et DSIL 2020 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre aux normes l'éclairage du stade de football du Barriqué en tenant compte de la transition écologique et énergétique nécessaire à notre environnement. Pour le moment un premier devis d'Allez est présenté pour un montant de 20 272.20 € HT. Il explique qu'il a sollicité le SYDEC afin d'établir un autre devis avant de définir les travaux à venir et les demandes de subventions adjacentes qui pourront être demandées à la communauté de communes sous forme de fonds de concours ainsi qu'à la préfecture sous forme de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle).

La Communauté de Communes du Pays Grenadois participerait à hauteur de 4 000 €.

La préfecture a donné son accord pour une subvention mais nous ne connaissons le montant qu'en début d'année. Nous avons l'accord pour commencer les travaux sans attendre ce retour.

Les subventions devraient donc s'élever à 60 % par la préfecture et 20 % par la CCPG. Nous sommes dans l'attente du devis Sydec et du devis pour les tranchées qui ne sont pas comprises dans le devis d'Allez.

- **Projet habitats locatifs terrain Dupeyron :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec le technicien voirie du Pays Grenadois qui doit faire une estimation pour la voirie d'accès au terrain

« Dupeyron. » (environ 80 000 € HT).

Il a également reçu le personnel de la régie eau et assainissement du Pays Grenadois qui fournira un devis du montant des travaux de raccordement à l'eau et à l'assainissement.

Présentation par Anne Mandon des différentes possibilités d'aménagement de la zone.

- **Questions diverses**

Point des commissions municipales

1 - Animation :

À l'exception de la chasse, du football et de la pétanque, les autres associations n'ont pas encore repris leurs activités. Les vestiaires du stade sont toujours interdits d'accès pour l'instant. Monsieur le Maire précise que toutes les associations ont perçu les subventions allouées par la municipalité cette année, même si les activités n'ont pas encore repris.

En contrepartie, il est demandé de profiter de cette période pour effectuer un nettoyage en profondeur des différentes salles mises à disposition. (cf document « disposition covid pour les associations de Saint Maurice »)

A ce jour, l'arbre de Noël ne pourra pas avoir lieu. Il sera étudié la possibilité d'offrir un chèque cadeau à chaque enfant de moins de 12 ans.

Les cadeaux pour les personnes âgées sont maintenus comme les années précédentes.

2 - Travaux :

A cette commission, un point a été fait sur l'ensemble des travaux au niveau du stade, de l'école, de l'église et de la cantine scolaire.

Afin d'aménager les chemins communaux et ruraux pour une utilisation à pied ou à vélo, il est prévu de faire un état de ces derniers.

Concernant le débordement de l'évacuation pluviale le long de la salle polyvalente lors de fortes pluies : le problème est identifié par la commission qui s'est rendue sur site, la solution n'est pas encore trouvée. Des études complémentaires sont en cours.

3 - Communication :

Le prochain bulletin communal qui sortira fin octobre 2020 a été présenté au Conseil Municipal.

4 - CCID :

Très peu de modifications ont été recensées depuis la dernière réunion.

5 - Urbanisme :

La commission a fait un point de toutes les zones à urbaniser sur la commune.

Projet entre le cimetière et la RD 924 : 5 terrains à bâtir sont prévus par un promoteur privé sur cette zone, la division en vue de construire est à ce jour validée.

Point des délégations

ALPI

Visite de Kelly MARTINS. Présentation des services que l'ALPI nous fournit aujourd'hui et de ceux qui pourraient nous intéresser (site Internet, formations, cimetière, achat de matériel, sauvegarde à distance, ...). Une réflexion sera menée ultérieurement.

SYDEC

Compte-rendu de l'assemblée générale du Sydec à laquelle s'est rendu François Bocquet avec l'élection du nouveau bureau.

SIMAL

Compte-rendu de l'assemblée du 13 octobre 2020 à laquelle s'est rendu Thierry Clavé. 84 communes et 9 communautés de Communes sont adhérentes du Simal.

Concernant le sentier de l'Adour :

2 tranches sont ouvertes à ce jour : de Dax à Candresse 14 km et de Candresse à Mugron 57 km

La partie entre Nerbis et St Sever est prévue pour fin 2020 début 2021

Le tronçon entre Sever et Saint Maurice pourrait voir le jour vers le milieu de l'année 2021. Le Simal doit encore acquérir quelques terrains.

Le dernier tronçon entre St Maurice et Barcelone du Gers ne sera pas réalisé avant 2022. Quelques complications pour les conventions de passage sont encore à régler entre les propriétaires et le SIMAL. Le rôle de la commune est de faciliter ces échanges

SICTOM

Aucune réunion à ce jour, en revanche les services de ramassage des déchets ménagers ont établi une tournée supplémentaire sur les points critiques de notre commune notamment lotissement du Mayre.

Les autres commissions municipales sont à lancer, notamment la commission animation avant les fêtes de Noël et la commission sociale.

Nous attendons les consignes préfectorales pour la commémoration du 11 novembre 2020.

Différentes infos sur la Communauté de Communes (régie des eaux et assainissement, commission sociale, CIAS, office du tourisme, culture).

Les différents représentants de la commune à la communauté des communes ont présenté un compte-rendu succinct des différentes réunions auxquelles ils ont participé. Monsieur le Maire rappelle les réunions publiques d'information qui se tiennent cette semaine sur le canton.

La journée découverte de Saint Maurice sur Adour à destination des élus et des employés communaux est programmée pour le 8 novembre à 09h00, si les conditions sanitaires liées à la COVID 19 le permettent.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 17 novembre à 20h30 avec intervention de monsieur Lafenêtre nouveau président de la communauté de communes du Pays Grenadois.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h30.